

Conseil de Quartier le compte-rendu

Marendiers

Réunion du lundi 5 juin 2018 – Groupe Scolaire Les Marendiers



Corinne VINCENT
coprésidente habitante

Amandine GAILLARD
coprésidente élue



L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

➤ Présence et échanges avec la police municipale :

Retour sur les incidents liés aux barbecues dans le parc du fort : les conseillers de quartier se demandent ce que fait la police lorsqu'une personne est prise en flagrant délit de faire un barbecue malgré la décision de les interdire prise par le Maire. Le policier municipal rappelle que les barbecues étaient autorisés depuis quelques années sur une zone limitée dans le parc du fort mais que suite à des incidents et au non respect des limites géographiques fixées, ils sont désormais interdits. Le policier indique qu'il n'est pas toujours évident de verbaliser des familles. En effet, il est nécessaire pour remettre un rapport de police de l'adresser à une personne en particulier au sein du groupe. Cet individu sera convoqué au tribunal plusieurs mois après. Il sera au mieux condamné à payer une amende de 38 euros pour ne pas avoir respecté l'arrêté. La police intervient plutôt à titre préventif et invite les personnes à éteindre les barbecues et dans certains cas à quitter les lieux notamment s'il y a trouble à l'ordre public. Les habitants sont invités à contacter la police municipale au 0478200095 s'ils constatent ce type d'incidents. Les conseillers sont surpris que lors des incidents de jets de pierre en mars dernier le centre de supervision

urbain ait indiqué que le visionnage effectué au sein du service aux horaires cités n'a malheureusement rien apporté. Les images étaient nettes et exploitables, mais aucun fait n'a été détecté. Le policier rappelle que la Ville est dotée de 260 caméras et de 10 opérateurs qui sont en lien constant avec la police municipale. Il indique que pour plus d'efficacité il est nécessaire que les personnes témoins ou victimes d'un incident appellent immédiatement la police municipale qui mobilisera instantanément le centre de supervision urbain. Les conseillers de quartier indiquent qu'ils avaient compris que la caméra à l'angle de l'allée des chênes et des érables était fixe. Le policier municipal se renseignera auprès du centre de supervision urbain.

• **Rue Gustave Courbet** : un habitant propose à la police municipale d'installer une caméra dont il a fait l'acquisition afin de prévenir les troubles dont se plaignent les riverains. Le policier rappelle que les particuliers ne sont pas habilités à mettre en place un système de vidéosurveillance qui prend des images de la voie publique et que seule la Ville est compétente pour le faire et ce sous réserve notamment d'autorisations préfectorales. La pose de caméras sur le domaine public est fortement encadrée et doit répondre à un intérêt général.

Les conseillers de quartier demandent si la Ville distribue encore des disques de stationnement. Le policier indique que leur réception est en effet prévue prochainement.

• **Rue Gustave Flaubert** : des personnes continuent de prendre le sens interdit et parfois à vive allure. La police mettra en place de nouveaux contrôles.

➤ Point gardiennage du parc du fort

Les conseillers de quartier déplorent les nombreux débordements qui ont eu lieu ces derniers mois dans le parc du fort et s'interrogent sur le gardiennage. Ils souhaiteraient faire remonter des interrogations qui seront transmises à la Ville.

➤ Bilan actions droits et responsabilité 2018

Les conseillers de quartier qui ont participé à cette action indiquent que les établissements

scolaires s'engagent de plus en plus à la fois les élèves et les enseignants. Les échanges avec les enfants de CM2 ont été très qualitatifs. Cette action est à poursuivre selon eux. Un bilan avec tous les conseillers de quartier impliqués, les établissements, les juristes et les services de la Ville sera fait très prochainement.

➤ Retour sur les réunions de terrain en vue de la sécurisation de la rue Cuvier

Lors de la dernière assemblée de quartier, des riverains s'étaient plaints de la dangerosité du cheminement piéton sur cette rue. La Ville a donc organisé 2 réunions sur place avec une trentaine de riverains des rues Cuvier et Descartes et le service voirie. La Ville indique que le sens unique Puits Vieux vers Grisard a été validé car il s'agit du sens avec le moins de trafic (163 véhicules/jour contre 291 dans le sens Grisard vers Puits Vieux)

En revanche, les riverains ont souhaité que le stationnement et le cheminement ne soient pas du même côté car cela était moins sécurisant à la fois pour les piétons et les véhicules qui sortaient de chez eux. Le stationnement se fera côté rue Descartes et le cheminement en face car il n'y a pas d'interruption avec la rue Descartes. Les riverains ont également décidé que la rue Descartes sera mise aussi en sens unique de Cuvier vers Grisard pour ne pas récupérer le trafic de shunt. Les panneaux de police pourraient être mis en place en 2018. La matérialisation du stationnement sera à étudier et à réaliser via le Fonds d'Intervention Communal 2019 en même temps que les oreilles en dur aux débouchés de la rue Cuvier et la pérennisation du cheminement en barrières. Le tapis de voirie sera également refait en enrobé projeté.

➤ Point sur le dossier shunt et nuisances aériennes/piaggio

La Ville rappelle l'opposition du Maire au shunt au niveau de ce que l'on appelle le nœud de Manissieux car outre le fait qu'il ne s'agirait que d'une solution temporaire pour absorber tout le trafic supplémentaire lié au déclassement de l'A6-A7, ce projet se situe dans un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains – un PENAP. Le Maire évoque également l'équilibre des territoires, de la santé des habitants mais aussi de la qualité de vie des San-Priots.

Le Président de la Métropole de Lyon s'est engagé à réexaminer avec le plus grand sérieux les études et le Préfet de Région a confirmé à la Ville qu'aucune décision n'a été prise au sommet de l'Etat et qu'il était également soucieux du respect des territoires et des habitants.

Les conseillers de quartier seront tenus informés des suites du dossier. Ils demandent plus de précisions sur le déplacement de l'aire d'autoroute évoquée par le Maire lors du dernier conseil de quartier de Manissieux / Mi Plaine / La Fouillouse.

Concernant les nuisances aériennes, l'adjointe au développement durable informe les habitants que deux réunions au sujet des nuisances de l'aéroport de Bron sont prévues prochainement. Les associations concernées seront présentes. La première est le comité de suivi de la charte et la seconde s'intéressera plus particulièrement à la problématique du Piaggio.

➤ Proposition d'implanter un verger participatif sur les anciens terrains de bicross

Dans le cadre du plan nature, la Ville a pris l'engagement de planter 4000 arbres jusqu'à la fin du mandat. Un partenariat a été conclu avec l'association des croqueurs de pommes qui accompagnent les habitants qui souhaitent participer à l'entretien des arbres. Les conseillers de quartier souhaitent proposer la plantation d'un verger participatif sur les anciens terrains de bi-cross. Cette proposition sera transmise aux services développement durable et espaces verts.

➤ Point moustique tigres et demande d'utilisation des chauves-souris pour lutter contre les moustiques

La Ville a transmis cette proposition au référent de l'Entente Interdépartementale de Démoustication qui indique que l'utilisation de la chauve souris en l'espèce est une fausse bonne idée. En effet, les chauves-souris chassent la nuit et le moustique tigre est diurne. De plus les vétérinaires affirment que la chauve souris est un réservoir de la rage. L'EID conseille plutôt des nichoirs à mésanges, passereaux, moineaux, plus indiqués, et également la protection des araignées, qui mangent les moustiques tigres quand ils se reposent la nuit dans les haies. Les conseillers de quartier demandent si la Ville pourrait planter ce type de nichoirs au parc du

fort. Un conseiller de quartier indique qu'il serait aussi nécessaire de « réguler » le nombre de pies qui seraient trop nombreuses et mangeraient des espèces utiles dans la lutte contre le moustique. Les conseillers de quartier demandent si des actions vont être mises en place dans les cimetières. La Ville répond qu'une sensibilisation des gardiens de cimetières aux bonnes pratiques à adopter est prévue prochainement. Les responsables de jardins familiaux y seront associés.

> **Stade Pierre Mendès France** : les conseillers de quartier indiquent qu'il y a une retenue d'eau dans l'enceinte du stade Mendès France visible depuis la rue. Ce bassin semble ne plus être entretenu depuis des années et son accès est impossible. Contrairement au bassin appartenant à la Métropole de Lyon celui-ci ne dispose pas d'un panneau l'identifiant en tant que tel. La Ville se chargera d'intervenir pour identifier son propriétaire. Bien que certaines espèces de moustique puissent le coloniser ce n'est absolument pas un milieu favorable au moustique tigre.

➤ Retour sur la fête des voisins et le nettoyage de printemps

La Ville a renouvelé cette année son soutien aux personnes qui organisent la fête des voisins dans leurs quartiers en adhérant à l'association immeuble en fête. Des kits avec des nappes, gobelets et invitations ont ainsi été remis à quelques mille participants san-priots. Plusieurs fêtes des voisins ont été organisées dans le quartier rues Gustave Flaubert, Roland Garros et aux Longes notamment.

Concernant le nettoyage de printemps, les conseillers de quartier félicitent les san-priots pour cette belle mobilisation. En effet, plus de 600 personnes étaient inscrites pour cette dernière édition et ont ramassé plus de 3 tonnes de déchets. La prochaine édition aura lieu **le samedi 6 avril 2019 à partir de 9h.**

? TOUR DE TABLE, QUESTIONS DIVERSES

> **Chemin de Saint-Martin** : une taille de haies est nécessaire pour améliorer la visibilité notamment des panneaux de signalisation.

> **Rue Roland Garros** : une habitante a taillé des haies et aurait laissé tous les déchets verts sur le bas côté de la rue.

> **Secteur rue Gustave Flaubert, allée des érables** : les conseillers de quartier demandent à nouveau la taille des tilleuls et des prunus derrière les habitations.

> **Chemin de Saint-Martin** : un trou dans la voirie a été bouché or il engendrerait un problème d'écoulement des eaux du lotissement rue Arthur Rimbaud.

> **Angle rues Gustave Flaubert/rue du Grisard** : une conseillère de quartier demande que le service voirie soit à nouveau interpellé sur la visibilité du panneau sens interdit. Les automobilistes sont obligés d'avancer presque au milieu de la rue pour avoir de la visibilité, ce qui risque d'être accidentogène.

> **Rue du Grisard** : les conseillers de quartier demandent que les quilles enlevées soient remises.

➤ Proposition des conseils de quartier Ménival/La Cordière et Village de travailler sur un événement commun avec Marendiers sur le sentier Ménival/Village

Les conseils de quartier Village et Ménival/La Cordière souhaitent organiser une manifestation un an après l'inauguration du sentier piéton en associant les conseillers des Marendiers. Ce temps convivial pourrait avoir lieu pendant la semaine de la mobilité, du 17 au 21 septembre. Plusieurs animations pourraient être proposées comme un concours des vélos customisés, une kermesse avec notamment course en sac et chamboule tout et des moments musicaux.

➤ Informations mairie

Le magazine *Couleurs* invite les conseillers de quartier à faire remonter les informations concernant leurs actions et les événements qu'ils organisent en proposant des photos et des articles pour enrichir la communication de la Ville. La coprésidente élue du conseil de quartier propose d'évoquer à cette occasion l'amélioration du cheminement piéton sur la rue Cuvier.

VILLE DE SAINT-PIREST ▶

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier
Tél. 04 72 23 49 40
Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr
Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest
Service Démocratie locale
Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina
69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier « Marendiers » c'est...

19 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BLANCHEMANCHE C., BIED A.-M., COCHET P., D'AGOSTINI M.-H.,
DARMOCHOD M.-S., DERKAOU M., DURAND P., GUDEFIN P., GUILLAUD M.,
MARANO M., MERCEY A., OLCZAK J.-A., PONTIER J.-L., PREVOST B., RAOULX C.,
VERISSEL A., VINCENT C., VITO M., ZAMBARDI S.

